

Au nom de notre intégrité, combattons la corruption !

RAPPORT ANNUEL GENERAL D'ACTIVITES 2023

TOME I

MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE L'ASCE-LC AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Au nom de notre intégrité, combattons la corruption !

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



**AUTORITE SUPERIEURE DE CONTROLE
D'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION**



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023

TOME I

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS/ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	7
MESSAGE DE MONSIEUR LE CONTROLEUR GENERAL D'ETAT	8
INTRODUCTION	10
I. RESSOURCES HUMAINES.....	11
I.1 Les effectifs du personnel au 1 ^{er} janvier 2023	11
I.2. Mouvement du personnel	13
I.3. Les recrutements effectués	17
I.4. Les effectifs du personnel au 31 décembre 2023	19
I.4.5 Evolution des effectifs par catégorie	27
II. RESSOURCES FINANCIERES.....	28
II.1. Dotation budgétaire de l'Etat.....	28
II.2. Autres sources de financement.....	32
III. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES AU 31 DECEMBRE 2023	34
III.1. Situation d'exécution du budget de l'Etat	34
III.2. Situation d'exécution des DCIM.....	35
III.3. Situation d'exécution des appuis des partenaires	35
IV. SITUATION DU PATRIMOINE NON FINANCIER.....	36
IV.1. Matériels roulants	36
IV.2. Matériels informatiques et péri-informatiques	37
IV.3. Les infrastructures	39
V. OUTILS DE PILOTAGE	41
VI.1. Documents de Politique	42
VI.2. Manuels et Guides.....	46
VI.3. Plateformes Informatiques	48
VI.4. Perspectives	51
CONCLUSION.....	53

LISTE DES ABREVIATIONS/ACRONYMES

AAACA	:	Association des Autorités Anti-Corruption de l'Afrique
AC	:	Agence comptable
AE	:	Autorisation d'Engagement
ANPTIC	:	Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication
ASCE-LC	:	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
	:	Bureau comptable des matières
BCM	:	Circuit Intégré des Missions
CIM	:	Commission Nationale de Planification du Développement
CNPD	:	Commission Nationale de Planification du Développement
CNSS	:	Caisse nationale de sécurité sociale
	:	Convention des nations-unies contre la corruption
CNUCC	:	
CP	:	Crédit de paiement
DAC	:	Département audit et contrôle
	:	Direction de l'administration et des finances
DAF	:	Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité
DCAF	:	
DCIM	:	Dépenses communes interministérielles
DCP	:	Direction de la communication et de la presse
	:	Département des déclarations d'intérêts et de patrimoine
DDIP	:	
	:	Département d'enquête et d'investigation
DEI	:	
DEPSE	:	Direction des études, de la programmation, des statistiques et du suivi évaluation
	:	Déclaration d'intérêt et de patrimoine
DIP	:	
	:	Direction des ressources humaines
DRH	:	
DSI-DA	:	Direction des systèmes d'information de la documentation et des archives
	:	Département de la stratégie nationale de prévention
DSNP	:	
DSRAJ	:	Département de suivi des recommandations et des actions en justice
	:	
FIGE	:	Forum des inspections générales d'Etat de l'Afrique

ONEA	:	Office national de l'eau et de l'assainissement
OPJ	:	Officier de Police judiciaire
PAP	:	Projet annuel de performance
PCRSS	:	Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation

pour le Sahel

PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPR-COVID-19	:	Projet de Préparation et Riposte Covid 19
PRCP	:	Personne responsable de la commande publique
PRO/ASCE-LC	:	Projet de Renforcement Organisationnel de l'Autorité

Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption

PTA	:	Programme de travail annuel
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
PUDTR	:	Projet d'urgence de développement territorial et de résilience
RAP	:	Rapport annuel de performance
RINLCAO	:	Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la

Corruption en Afrique de l'Ouest

SARA	:	Système Automatisé de suivi des Recommandations et des
------	---	--

Actions en justice

SDSI	:	Schéma directeur du système d'informations
SNLC	:	Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et les

infractions assimilées

SONABEL	:	Société nationale d'électricité du Burkina
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Effectifs du personnel par emploi et par sexe	13
Tableau 2 : Le niveau de satisfaction des besoins en personnel au titre de l'année 2023	14
Tableau 3 : Les entrées du personnel en 2023	15
Tableau 4 : Sorties temporaires au 31 décembre 2023	16
Tableau 5 : Sorties définitives au 31 décembre 2023	16
Tableau 6 : Recrutements effectués en 2023	17
Tableau 7 : Profils voulus en 2023	18
Tableau 8 : les effectifs du personnel par catégorie par emploi et par sexe au 31 décembre 2023	19
Tableau 9 : Effectifs par emploi et par catégorie au 31 décembre 2023	21
Tableau 10 : Effectifs par catégorie et par sexe	23
Tableau 11 : Effectifs par statut et par sexe	25
Tableau 12 : Effectifs par structure et par catégorie	26
Tableau 13 : Evolution des effectifs par catégorie de 2019 à 2023	27
Tableau 14 : Situation des besoins exprimés et des ressources allouées en 2023	31
Tableau 15 : Financements accordés par les partenaires	32
Tableau 16 : Situation d'exécution du budget au 31 décembre 2023	33
Tableau 17 : Situation d'exécution des autres financements reçus en 2023	36
Tableau 18 : Situation des véhicules au 31 décembre 2023.....	37
Tableau 19 : Situation du matériel informatique et péri-informatique affecté au 31 décembre 2023	38
Tableau 20 : Situation des infrastructures.....	40
Tableau 21 : Situation des infrastructures.....	40
Tableau 22 : Les différents documents de Politique	42
Tableau 23 : Les différents manuels et guides	47
Tableau 24 : Les différentes Plateformes Informatiques	49
Tableau 25 : Perspectives	51

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Effectif par catégorie	22
Graphique 2 : Effectif par catégorie et par sexe	24
Graphique 3 : Effectif par statut et par sexe	25
Graphique 4 : Effectifs par structure et par catégorie	26
Graphique 5 : Evolution des effectifs par catégorie de 2019 à 2023	28

En sus des difficultés sécuritaires liées au phénomène du terrorisme, le Burkina Faso à l'image des Etats Sahélo-sahariens, fait face à la gangrène de la corruption et son cortège de conséquences. Si la preuve de la lutte contre l'hydre terroriste n'est plus à démontrer, des efforts sont aussi consentis pour éradiquer la corruption et les infractions assimilées mêmes s'ils ne sont pas tous apparents. De la sensibilisation à la répression suite aux investigations, en passant par l'audit interne et le suivi des actions en justice, les efforts des acteurs de la lutte contre la corruption se multiplient.

C'est à partir des fruits des efforts fournis, dans un contexte de vacance de poste du Contrôleur général d'Etat, que découle le présent rapport rendant compte des activités menées par l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption en 2023.

En effet, l'ASCE-LC a continué à investir dans le renforcement des capacités de son personnel, par le biais de formations spécialisées et de partenariats stratégiques. Les contrôleurs d'Etat ont bénéficié de programmes de formation en audit, en gestion des risques et en techniques d'enquête avancées, améliorant considérablement l'institution en termes d'efficacité opérationnelle.

Le personnel des services administratifs a également bénéficié de renforcement de leurs capacités opérationnelles dans leurs domaines respectifs là où les besoins de renforcement étaient perceptibles.

En 2023, des audits couvrant divers secteurs clés tels que la santé, l'éducation, les infrastructures et les finances publiques ont été réalisés. En outre, l'année 2023 a été marquée par la poursuite des audits organisationnels, opérationnels, financiers, comptables et de gestion de vingt-trois (23) structures publiques commandités par le Chef de l'Etat, conformément aux dispositions de la loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 régissant l'ASCE-LC. Tous ces audits ont permis de détecter et de corriger plusieurs irrégularités financières et administratives, contribuant ainsi à une meilleure gestion des ressources publiques.

En ce qui concerne le volet investigation et répression de **la corruption et des infractions assimilées**, l'on note une baisse des dossiers transmis aux tribunaux de grande instance soit vingt-un (21) dossiers transmis en 2023 contre vingt-neuf (29) dossiers en 2022.

En collaboration avec les parquets des pôles ECOFI des tribunaux de grande instance de Ouaga 1 et de Bobo-Dioulasso, l'ASCE-LC a renforcé le **suivi des affaires en cours** et s'est constituée partie civile dans les procédures dont l'institution a assuré les enquêtes

préliminaires ; toute chose qui a contribué un tant soit peu à l'assainissement des finances publiques, à la transparence et à l'équité.

Au nom de notre intégrité, combattons la corruption !

**Le Contrôleur général d'Etat Adjoint
assurant l'intérim du Contrôleur général d'Etat**

Urbain MILLOGO
Chevalier de l'ordre de l'Etalon

L'article 18 de la Loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) dispose que : *« le Contrôleur général d'Etat publie chaque année un rapport annuel. Ce rapport est adressé au Président du Faso, avec copies au Premier ministre et au Président de l'Assemblée nationale »*.

Depuis 2021, cette reddition des comptes du Contrôleur général d'Etat se présente en trois Tomes. Le premier tome ou Tome 1, présente la situation des moyens mis à la disposition de l'ASCE-LC au titre de l'exercice budgétaire correspondant à l'année concernée par le rapport. Le deuxième tome (Tome 2) fait ressortir le bilan des activités de prévention, de contrôle et de coordination. Enfin le troisième tome (Tome 3) fait l'état des activités de suivi des recommandations et des actions en justice.

Les tomes 2 et 3 rendent compte de la mise en œuvre effective des attributions de l'ASCELC que renferment l'article 5 de la loi organique ainsi libellé : *« l'ASCE-LC a pour attribution générale la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en vue de promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion des secteurs publics, privé et de la société civile. Elle a également en charge le contrôle des services publics en vue de garantir le respect des textes législatifs et réglementaires, de même que l'optimisation des performances desdits services »*.

Aux termes de l'article 59 de la loi organique 082-2015/CNT du 24 novembre 2015, le budget de l'ASCE-LC ne peut être inférieur à 0,1% du budget national. Cette prescription légale vise à permettre à l'ASCE-LC de prendre efficacement en charge, l'ensemble des attributions que la loi lui confère. En effet, en plus des attributions générales sus citées, l'ASCE-LC est chargée spécifiquement, aux termes de l'article 7 de la loi organique de :

- la prévention de la corruption et des infractions assimilées,
- la lutte contre la corruption et les infractions assimilées,
- la déclaration d'intérêts et de patrimoine, ➤ le contrôle administratif interne.

Outre ces attributions, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et lutte contre la corruption assure la coordination et la tutelle technique des organes administratifs de contrôle interne et de lutte contre la corruption.

Nonobstant cet éventail d'attributions, la mise en œuvre de la prescription légale sur le budget n'est pas effective. C'est pourquoi, face à l'insuffisance des ressources octroyées par l'Etat, l'ASCE-LC a noué des partenariats qui lui permettent de mobiliser des ressources

financières additionnelles pour assurer l'exécution de certaines activités rentrant dans le cadre de ses attributions.

Ainsi, au titre de l'année 2023, un programme d'activités a été élaboré et son l'exécution a été possible grâce à un dispositif de soutien en termes de moyens. Ce dispositif de soutien est composé de l'ensemble des ressources humaines, financières et matérielles. Le Tome 1 du Rapport annuel général d'activités (RAGA) 2023, intitulé « **Des moyens mis à la disposition de l'ASCE-LC au titre de l'exercice 2023** », a pour but de mettre en évidence, non seulement l'existence de ces moyens, mais aussi et surtout d'en décrire leur étendue et leur exploitation courant l'année 2023.

La substance de ces moyens mobilisés est présentée dans le présent tome du RAGA 2023 qui est structuré en cinq (5) parties ainsi qu'il suit :

- ressources humaines,
- ressources financières,
- situation d'exécution financière,
- patrimoine non financier,
- outils de pilotage.

I. RESSOURCES HUMAINES

Dans cette partie consacrée aux ressources humaines, il est abordé les points suivants ;

- Les effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2023 ;
- Le mouvement du personnel ;
- Les recrutements effectués ;
- Les effectifs du personnel au 31 décembre 2024 ;
- L'évolution des effectifs par catégorie.

I.1 Les effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2023

Les effectifs du personnel de l'ASCE-LC déclinés par emploi et par sexe sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Effectifs du personnel par emploi et par sexe

Classification catégorielle	Emploi	F	M	Total
I.CE	Contrôleur d'Etat	2	24	26
Total I.CE		2	24	26
P	Magistrat	0	2	2
Total P		0	2	2
II	Lieutenant de Police	0	3	3
	Sous-Lieutenant	1	0	1
	Capitaine de Police	0	2	2
Total II		1	5	6
III	Sergent-Chef de Police	0	4	4
	Sergent de police	1	13	14
	Adjudant de Police	0	3	3
Total III		1	20	21
A et assimilées	Administrateur Civil	0	1	1
	Administrateur des services financiers	0	4	4
	Conseiller en Sciences et Techniques de l'Information et de la communication	0	1	1
	Inspecteur du Trésor	1	1	2
	Greffier en chef	0	4	4
	Attachée de direction	1	0	1
	Ingénieur des travaux informatiques	0	3	3
	Conseiller en Gestion des Ressources Humaines	1	0	1
Total A et assimilées		3	14	17
B et assimilées	Greffier	0	2	2
	Secrétaire Administratif	2	0	2
	Contrôleur des Services Financiers	1	1	2
	Assistant des Affaires Economiques	0	3	3
	Secrétaire de Direction	6	0	6
	Secrétaire	1	0	1
	Aide comptable	0	1	1
	Assistant en Gestion des Ressources Humaines	0	1	1
	Instituteur Certifié	0	1	1
	Archiviste d'Etat	1	0	1
Total B et assimilées		11	9	20
C et assimilées	Adjoint des Affaires Economiques	2	2	4
	Agent de bureau	1	1	2

Classification catégorielle	Emploi	F	M	Total
Total C et assimilées		3	3	6
D et assimilées	Standardiste	1	0	1
	Agent de liaison	0	3	3
Total D et assimilées		1	3	4
E et assimilées	Chauffeurs	0	14	14
	Manœuvre	0	1	1
	Boy-cuisinier	1	0	1
	Boy-blanchisseur	0	1	1
Total E et assimilées		1	16	17
Autres	Gendarmes	0	3	3
Total Autres		0	3	3
TOTAL GENERAL		24	98	122

Source : DRH/ASCE-LC

Commentaire :

Au 1^{er} janvier 2023, l'ASCE-LC avait un effectif total de Cent-vingt-deux (122) agents dont vingt-six (26) Contrôleurs d'Etat, deux (2) Magistrats, Vingt-sept (27) Policiers, trois (3) Gendarmes, six (6) Agents du corps des Greffiers, Cinquante-cinq (55) agents relevant du statut général de la Fonction Publique et trois (3) temporaires.

I.2. Mouvement du personnel

Dans cette partie, il sera question des besoins en personnel exprimés par l'Institution ainsi que des entrées et des sorties du personnel.

I.2.1. Les besoins en personnel exprimés en 2023

L'ASCE-LC a exprimé au titre de l'année 2023, un besoin en personnel de profils divers, soit au total quarante-trois (43) agents. Ce besoin a été satisfait à hauteur de 85,71%.

Le niveau de satisfaction des besoins exprimés par l'institution en 2023, est consigné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Le niveau de satisfaction des besoins en personnel au titre de l'année 2023

Besoins exprimés en 2023	Effectif demandé	Effectif obtenu	Taux de satisfaction (pourcentage)
Contrôleur d'Etat	10	08	80
Assistant de Vérification	10	06	60
Magistrat	01	01	100
Policiers	08	08	100
Gendarme	02	02	100
Conseiller des affaires Economiques	01	01	100
Inspecteur du Trésor	01	01	100
Assistant des Affaires Économiques	03	03	100
Adjoint des Affaires Économiques	01	01	100
Assistant en STIC	01	01	100
Total	42	36	85,71

Source : DRH/ASCE-LC

Commentaire :

Concernant le personnel membre de l'ASCE-LC, les besoins n'ont pas été entièrement satisfaits. En effet, sur une expression de besoin de dix Contrôleurs d'Etat et de dix (10) Assistants de vérification, huit (08) Contrôleurs d'Etat et six (06) Assistants de Vérification ont été recrutés en 2023 soit un taux de satisfaction de 80% pour les Contrôleurs d'Etat et 60% pour les Assistants de vérification.

Quant au personnel régi par le statut général de la Fonction Publique d'Etat, du corps des Magistrats, Gendarme et de Police, tous les besoins ont été satisfaits.

1.2.2. Les entrées enregistrées au 31 décembre 2023

Les entrées du personnel sont l'ensemble des recrutements et des mises à disposition au bénéfice de l'institution. Les entrées enregistrées à la date du 31 décembre 2023 sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Les entrées du personnel en 2023

Nature de l'entrée	Effectif au 31/12/2023	% par rapport à l'effectif total de l'institution au 31/12/2023
Agents reçus suite à une mise à disposition initiale	00	00
Agents reçus suite à une mise à disposition par d'autres Ministères / institutions	22	16,29
Autres	02	1,48
Total	24	17,77

Source : DRH/ASCE-LC

Commentaire :

Au 31 décembre 2023, l'institution a connu vingt-quatre (24) entrées. On note vingt-deux (22) agents reçus suite à des mises à disposition par d'autres ministères. Il s'agit de : un (1) Magistrat, huit (8) Policiers, deux (2) Gendarmes, un (1) Conseiller des affaires économiques, deux (2) Administrateurs des services financiers, un (1) Inspecteur du trésor, deux (2) Ingénieurs des travaux informatiques, trois (3) Assistants des affaires économiques, un (1) Adjoint des affaires économiques et un (1) Assistant en sciences et techniques de l'information et de la communication. On note également deux (2) reprises de service à savoir une reprise après disponibilité (Contrôleur d'Etat) et une reprise après une mission onusienne pour le Soudan (Commissaire de Police).

1.2.3. Les sorties enregistrées au 31 décembre 2023

Au niveau des sorties enregistrées au cours de l'année 2023, on compte d'une part, des sorties temporaires et d'autre part, des sorties définitives.

1.2.3.1 Les sorties temporaires

Les sorties temporaires sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Sorties temporaires au 31 décembre 2023

Type de sortie temporaire	Effectif au 31/12/2023	% par rapport à l'effectif total de l'institution
Détachement	1	0, 74
Disponibilité	0	0
Congé de maladie de longue durée	0	0
Stages	0	0
Suspension de fonction	0	0
Autres	2	1,48
Total	03	22, 22

Source : DRH/ASCE-LC

Commentaire :

L'institution a enregistré une (01) sortie temporaire à savoir un (01) détachement (inspecteur du trésor) et deux (02) autres sorties à savoir une (01) mission onusienne (Magistrat) et une mise à disposition (un Contrôleur d'Etat).

1.2.3.2 Les sorties définitives

Les sorties définitives sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Sorties définitives au 31 décembre 2023

Type de sortie définitive	Effectif au 31/12/2023	% par rapport à l'effectif total de l'institution
Retraite pour limite d'âge	0	0
Retraite pour inaptitude physique	0	0
Retraite anticipée	0	0
Licenciement	0	0
Révocation	0	0
Démission	0	0
Décès	0	0
Autres	8	5,92
Total	8	5,92

Source : DRH/ASCE-LC

Commentaire :

L'ASCE-LC enregistre huit (08) sorties définitives en l'occurrence trois (03) cessations de fonction et de trois (03) fins d'engagement et deux (02) fins de mise à disposition. Concernant les cessations de fonction il s'agit du Directeur de l'administration des finances, de la personne responsable de la commande publique et de l'agent comptable. Pour les fins

d'engagement, il s'agit de trois personnels de maison du Contrôleur Général d'Etat (boy-cuisinier, boy-blanchisseur et chauffeur). Quant aux fins de mise à disposition, il s'agit de celles d'un Commissaire de police et d'un Lieutenant de police.

1.3. Les recrutements effectués

Les recrutements effectués au titre de l'année 2023 sont consignés dans le tableau cidessous :

Tableau 6 : Recrutements effectués en 2023

Nature du recrutement		Effectif prévu pour 2023	Effectif recruté
Concours direct suivi de formation		0	0
Concours direct sans formation	Mesures nouvelles ordinaires (sélection sur dossier)	0	0
	Mesures nouvelles spéciales	0	0
Concours professionnel		20	14
Engagements de personnel domestique		0	0
Total		20	14

Source : DRH/ASCE-LC

Commentaire :

En 2023, les concours professionnels pour le recrutement de dix (10) contrôleurs d'Etat et de dix (10) assistants de vérification ont été lancés en vue de renforcer les capacités opérationnelles de l'institution.

Les profils voulus sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Profils voulus en 2023

Fonctions	Profils demandés	Nombre
Contrôleurs d'Etat	Expert foncier	01
	Experts en marchés publics,	05
	Expert en finance comptabilité	01
	Administrateur des services financiers	01
	Juristes	02
TOTAL CE		10
Assistants de Vérification	Ingénieurs de Conception en Informatique option Génie Logiciel ;	02
	Ingénieurs de Conception en génie civil ;	02
	Administrateurs des Services Financiers spécialité Marchés Publics ;	03
	Conseiller en gestion des ressources humaines ;	01
	Inspecteur du Trésor spécialité commande publique ;	01
	Greffier en chef.	01
TOTAL AV		10

A l'issu des concours les résultats ont été infructueux au niveau des contrôleurs d'Etat pour les profils suivants :

- un (01) expert en finance comptabilité ;
- un (01) expert foncier spécialité foncières cadastrales et domaniales ;

Au niveau des Assistants de vérification, les résultats infructueux concernent les profils suivants :

- un (01) inspecteur du Trésor spécialité comptabilité publique,
- un (01) ingénieur de Conception en Informatique option Génie Logiciel,
- deux (02) administrateurs des services financiers spécialité marchés publics.

Parmi les personnes susceptibles de postuler pour le recrutement de Contrôleurs d'Etat, d'Assistants de vérification et d'Enquêteurs, il convient de signaler que certains ont des statuts qui leur confèrent déjà des salaires et avantages bien supérieurs à ceux servis à l'ASCE-LC. Toute chose qui ne les motive pas à quitter leurs emplois d'origine pour intégrer l'ASCE-LC. Par conséquent, les recrutements de certains profils s'avèrent infructueux.

En plus des recrutements infructueux, on note des désistements de certains candidats admis au recrutement qui ont constaté qu'aller à l'ASCE-LC ne constitue pas pour eux une

source de revenus améliorés. A titre d'exemple, en 2022 pour le poste de Contrôleurs d'Etat sur huit (08) candidats admis deux (02) ont désisté tandis que pour le poste d'assistants de vérification sur huit (08) candidats admis cinq (05) ont désisté. En 2023, on note un désistement sur huit (08) candidats admis au niveau des assistants de vérification.

En définitive, le statut non attractif des membres de l'ASCE-LC justifierait le manque d'engouement des candidats au concours de recrutement. En conséquence, il serait indiqué de relire la grille salariale et indemnitaire.

Seize (16) contrôleurs d'Etat ont été recrutés sur vingt (20) recherchés, et neuf (09) Assistants de Vérification sur vingt (20) recherchés sur les années 2022 et 2023.

I.4. Les effectifs du personnel au 31 décembre 2023

Les effectifs concernent le personnel effectivement présent au 31 décembre 2023.

Au total, l'institution compte cent trente-cinq (135) agents au 31 décembre 2023.

Pour son analyse, il a été désagréé à plusieurs niveaux :

- les effectifs par catégorie et par emploi,
- les effectifs par catégorie et par sexe, - les effectifs par statut et par sexe,
- les effectifs par structure.

Tableau 8 :les effectifs du personnel par catégorie par emploi et par sexe au 31 décembre 2023

Classification catégorielle	Emploi	F	M	Total
I.CE	Contrôleur d'Etat	2	24	26
Total I.CE		2	24	26
P	Magistrat	0	2	2
Total P		0	2	2
II	Lieutenant de Police	0	6	6
	Sous-Lieutenant	1	1	2
	Capitaine de Police	0	2	2
Total II		1	9	10
III	Sergent-Chef de Police	0	7	7
	Sergent de police	1	13	14
	Adjudant de Police	0	3	3
Total III		1	23	24

Classification catégorielle	Emploi	F	M	Total
A et assimilées	Administrateur Civil	0	1	1
	Administrateur des services financiers	0	4	4
	Conseiller en Sciences et Techniques de l'Information et de la communication	0	1	1
	Inspecteur du Trésor	1	0	1
	Greffier en chef	0	4	4
	Attachée de direction	1	0	1
	Ingénieur des travaux informatiques	0	5	5
	Conseiller en Gestion des Ressources Humaines	1	0	1
	Conseiller des Affaires Economiques	0	1	1
Total A et assimilées		3	16	19
B et assimilées	Greffier	0	2	2
	Secrétaire Administratif	2	0	2
	Contrôleur des Services Financiers	1	1	2
	Assistant des Affaires Economiques	0	6	6
	Secrétaire de Direction	6	0	6
	Secrétaire	1	0	1
	Aide comptable	0	1	1
	Assistant en Gestion des Ressources Humaines	0	1	1
	Instituteur Certifié	0	1	1
	Archiviste d'Etat	1	0	1
	Assistant en Sciences et Techniques de l'Information et de la communication	0	1	1
Total B et assimilées		11	13	24
C et assimilées	Adjoint des Affaires Economiques	2	3	5
	Agent de bureau	1	1	2
Total C et assimilées		3	4	7
D et assimilées	Standardiste	1	0	1
	Agent de liaison	0	3	3
Total D et assimilées		1	3	4
E et assimilées	Chauffeurs	0	13	13
	Manœuvre	0	1	1
Total E et assimilées		0	14	14
Autres	Gendarmes	0	5	5
Total Autres		0	5	5
TOTAL GENERAL		22	113	135

I.4.1. Les effectifs par emploi et par catégorie

Le tableau ci-dessous indique les effectifs par emploi et par catégorie au 31 décembre 2023 :

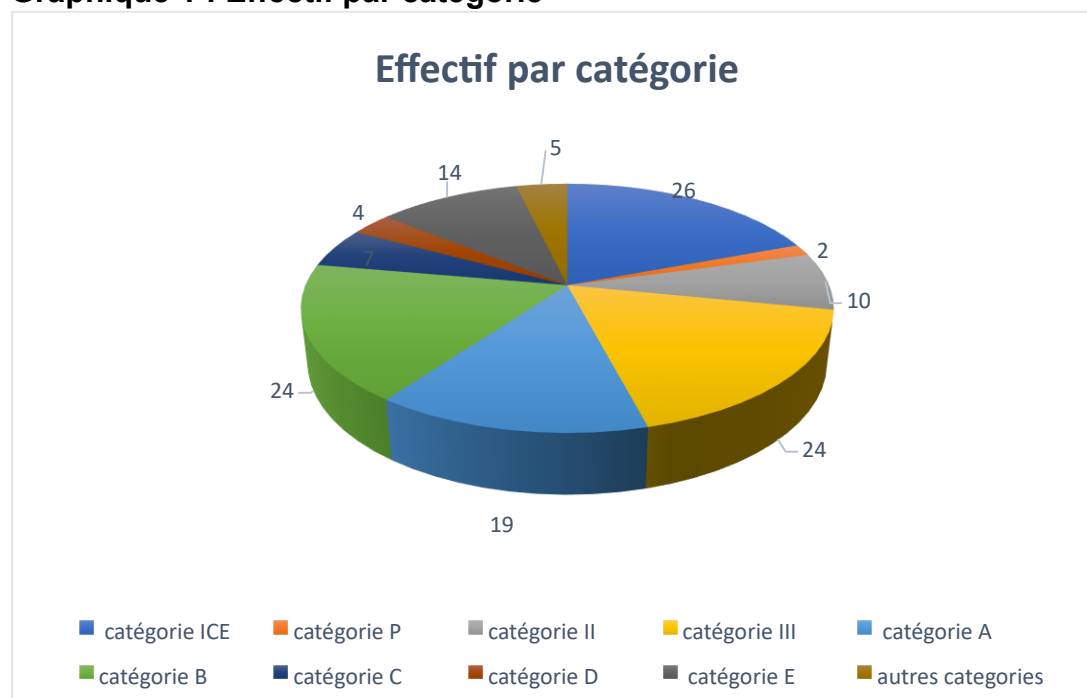
Tableau 9 : Effectifs par emploi et par catégorie au 31 décembre 2023

Classification catégorielle	Emploi	Effectif	% par rapport à l'effectif total de l'ASCE-LC
I.CE	Contrôleur d'Etat	26	19,26
Total catégorie I. CE		26	19,26
P	Magistrat	2	1,48
Total catégorie P		2	1,48
II	Capitaine de Police	2	1,48
	Lieutenant de Police	6	4,44
	Sous-Lieutenant de Police	2	1,48
Total II		10	7,40
III	Adjudant de Police	3	2,22
	Sergent-Chef de Police	7	5,18
	Sergent de Police	14	10,37
Total III		24	17,78
A et assimilées	Administrateur Civil	1	0,74
	Administrateur des Services Financiers	4	2,96
	Conseiller en Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication	1	0,74
	Inspecteur du Trésor	1	0,74
	Greffier en Chef	4	2,96
	Attachée de Direction	1	0,81
	Ingénieur des Travaux en Informatique	5	3,70
	Conseiller en Gestion des Ressources Humaines	1	0,74
	Conseiller des Affaires Economiques	1	0,74
Total catégorie A		19	14,07
B et assimilées	Greffier	2	1,48
	Secrétaire Administratif	2	1,48
	Contrôleur des Services Financiers	2	1,48
	Assistant des Affaires Economiques	6	4,44
	Secrétaire de Direction	6	4,44
	Secrétaire	1	0,74
	Aide Comptable	1	0,74
	Assistant en Gestion des Ressources Humaines	1	0,74
	Instituteur Certifié	1	0,74
	Assistant en Archivistique	1	0,74
Total catégorie B		24	16,39

Classification catégorielle	Emploi	Effectif	% par rapport à l'effectif total de l'ASCE-LC
C et assimilées	Adjoint des Affaires Economiques	5	5,18
	Agent de Bureau	2	1,48
Total catégorie C		7	5,18
D et assimilées	Standardiste	1	0,74
	Agent de liaison	3	2,22
Total catégorie D		4	2,96
E et assimilées	Chauffeurs	13	9,63
	Mancœuvre	1	0,74
Total catégorie E		14	10,37
Autres	Gendarmes	5	3,70
Total Autres		5	3,70
Total		135	100,00

Source : DRH/ASCE-LC

Graphique 1 : Effectif par catégorie



Commentaire :

L'analyse de l'effectif global donne une prédominance de la catégorie I.CE (19,26 %) suivie de la catégorie III (17,78%) et de la catégorie B (17,78%). Le personnel de la gendarmerie et la catégorie D sont les moins dominants avec respectivement 3,70% et 2,96%. L'effectif de l'ASCE-LC se compose d'une diversité d'emplois qui lui permet d'exécuter ses missions.

1.4.2. Les effectifs par catégorie et par sexe

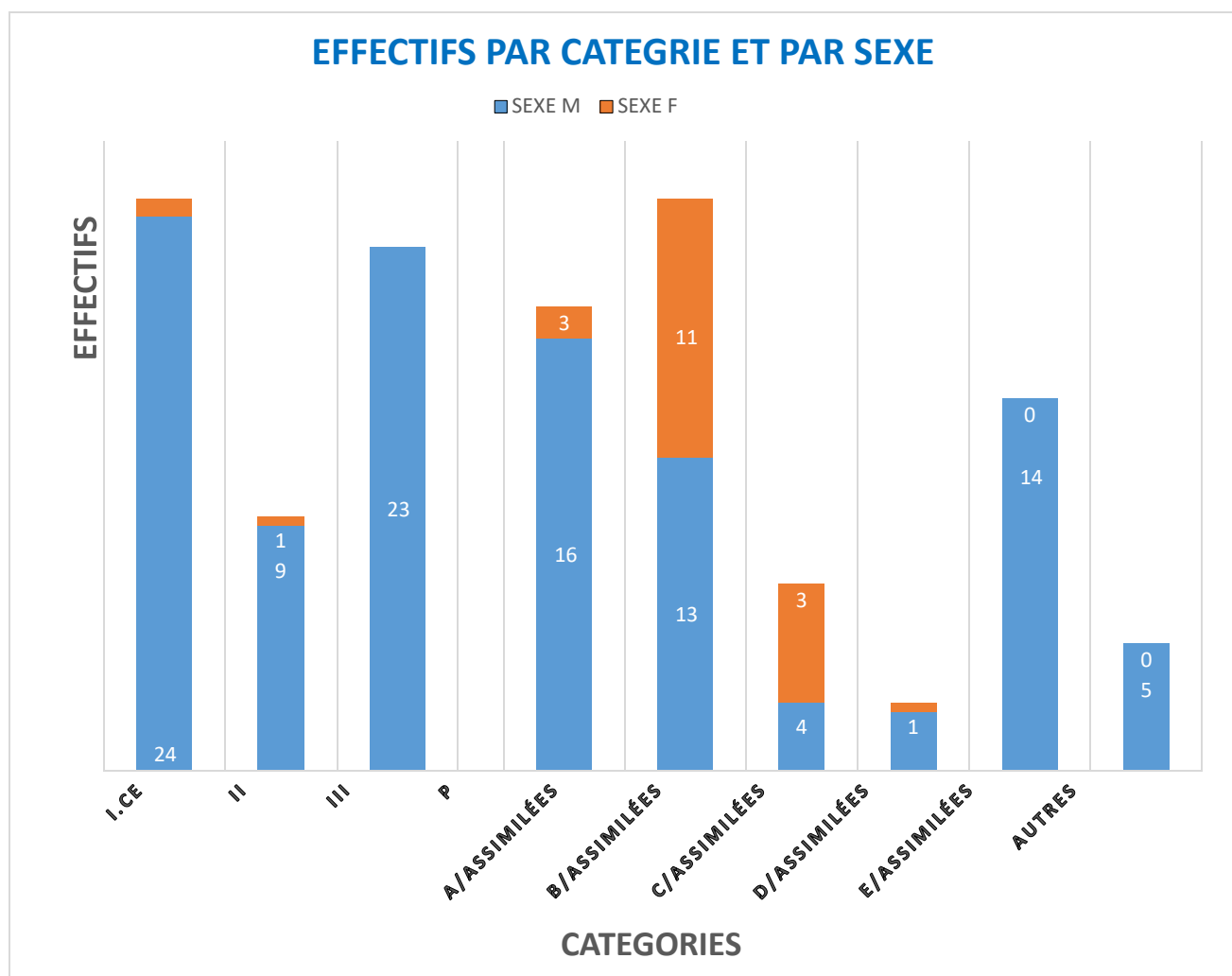
Les effectifs par catégorie et par sexe sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Effectifs par catégorie et par sexe

Catégorie	Sexe		Total général
	F	M	
I.CE	2	24	26
II	1	9	10
III	1	23	24
P	0	2	2
A/assimilées	3	16	19
B/assimilées	11	13	24
C/assimilées	3	4	7
D/assimilées	1	3	4
E/assimilées	0	14	14
Autres	0	5	5
Total général	22	113	135

Source : DRH/ASCE-LC

Graphique 2 : Effectif par catégorie et par sexe



Source : DRH/ASCE-LC

Commentaire :

Le graphique ci-dessus, montre une prédominance de l'effectif des hommes sur celui des femmes avec des proportions respectives de 83,70% et de 16,30%.

Une analyse de la dispersion du genre par catégorie confirme cette prédominance des effectifs des hommes sur ceux des femmes. Cependant, on note que ce rapport s'améliore au niveau des catégories C et B où les femmes représentent respectivement 42,86% et 45,83%.

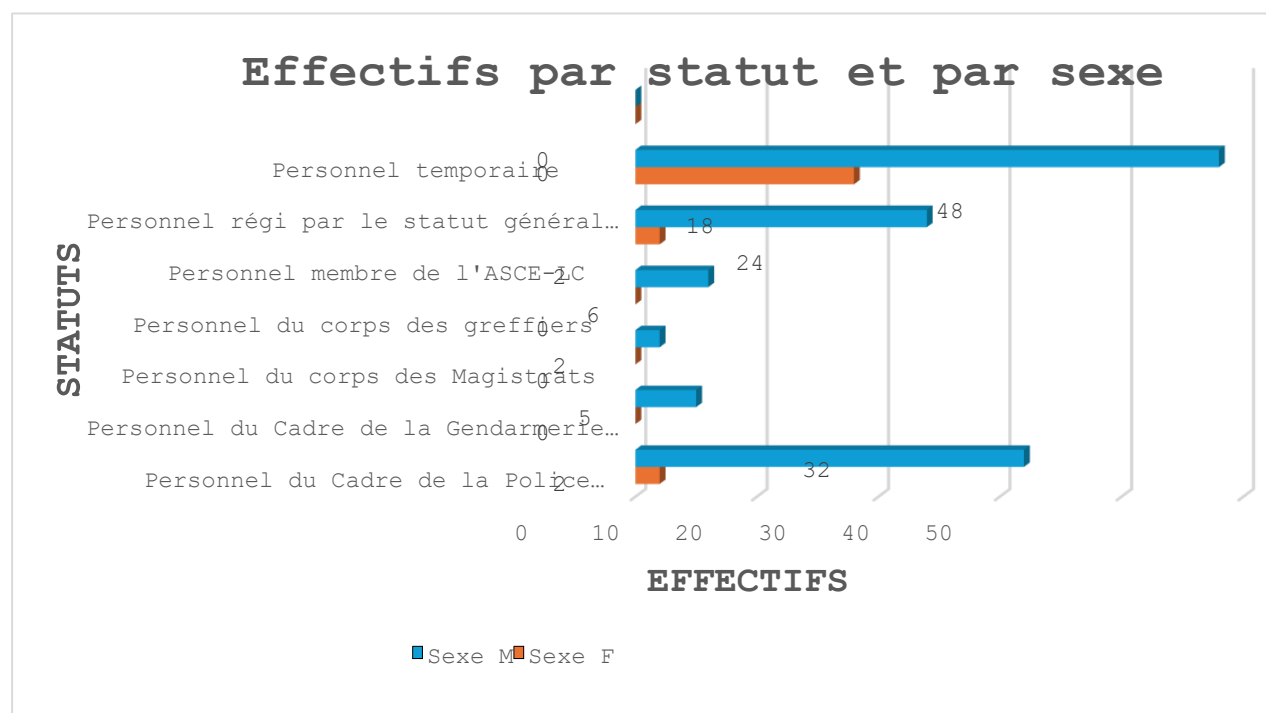
1.4.3. Les effectifs par statut et par sexe

Les effectifs par statut et par sexe sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Effectifs par statut et par sexe

Statut	Sexe		Total Général
	F	M	
Personnel du Cadre de la Police Nationale	2	32	34
Personnel du Cadre de la Gendarmerie Nationale	0	5	5
Personnel du corps des Magistrats	0	2	2
Personnel du corps des greffiers	0	6	6
Personnel membre de l'ASCE-LC	2	24	26
Personnel régi par le statut général de la fonction publique	18	48	66
Personnel temporaire	0	0	0
Total général	22	113	135

Source : DRH/ASCE-LC

Graphique 3 : Effectif par statut et par sexe**Commentaire :**

Au niveau du personnel membre de l'ASCE-LC et du personnel de la police, on note une faible proportion des femmes avec respectivement un taux de 7,69% et 5,88%.

Au niveau du personnel du corps des magistrats, du corps des greffiers et de celui de la gendarmerie, on note une absence totale de femmes. Mais ce rapport s'améliore au niveau du personnel régi par le statut général de la Fonction publique où les femmes représentent 27,27%.

1.4.4. Effectifs par structure et par catégorie

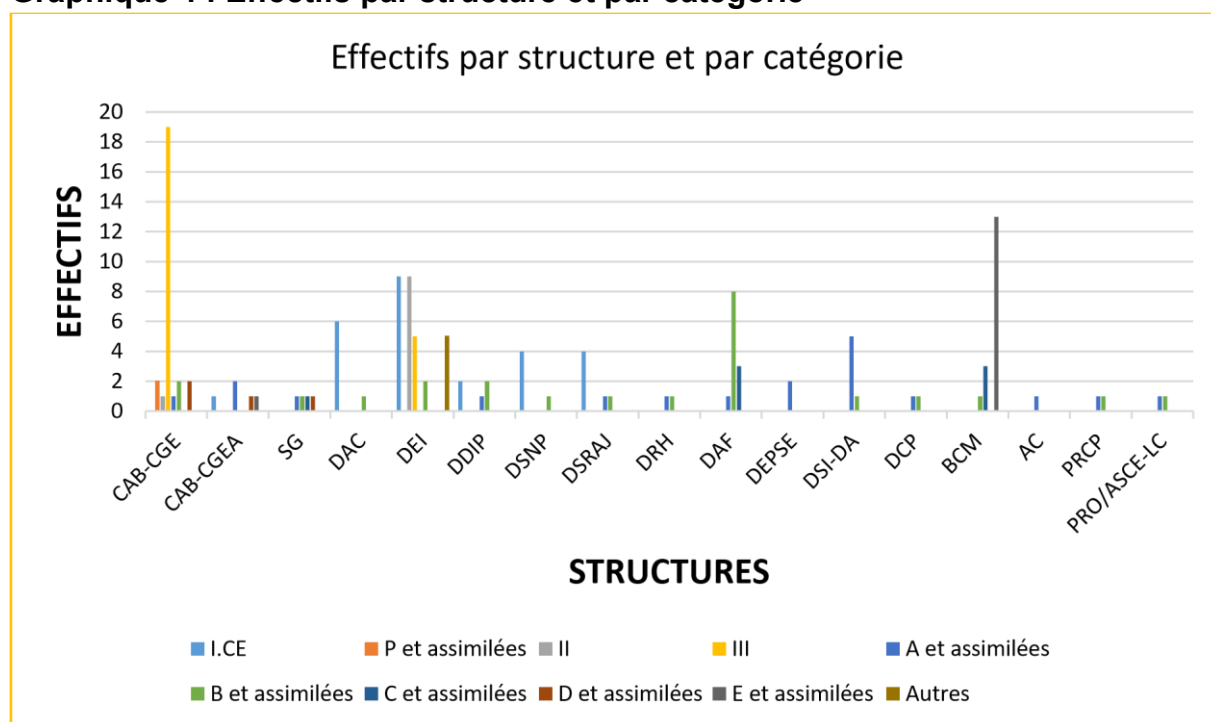
Les effectifs par **structure** et par **catégorie** sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Effectifs par structure et par catégorie

Statut	Sexe		Total Général
	F	M	
Personnel du Cadre de la Police Nationale	2	28	30
Personnel du Cadre de la Gendarmerie Nationale	0	5	5
Personnel du corps des Magistrats	0	2	2
Personnel du corps des greffiers	0	6	6
Personnel membre de l'ASCE-LC	2	24	26
Personnel régi par le statut général de la fonction publique	18	48	66
Personnel temporaire	0	0	0
Total général	22	113	135

Source : DRH/ASCE-LC

Graphique 4 : Effectifs par structure et par catégorie



Commentaire :

Au regard du graphique, le département Enquête et Investigation (DEI) a le plus grand effectif avec trente-un (31) agents dont neuf (09) catégories ICE, neuf (09) de la catégorie II, cinq (05) de la catégorie III, cinq (05) Gendarmes, et deux (02) de la catégorie B.

Le Cabinet du Contrôleur Général d'Etat comprend vingt-sept (27) agents dont deux (02) de la catégorie P, un (01) de la catégorie II, dix-neuf (19) de la catégorie III, un (01) de la catégorie A, deux (02) de la catégorie B et deux (02) de la catégorie D.

Le Cabinet du Contrôleur Général d'Etat Adjoint (CGEA) comprend un (01) ICE, deux (02) de la catégorie A, un (01) de la catégorie D et un (01) de la catégorie E.

Les départements sont constitués essentiellement des Contrôleurs d'Etat. Ils comptent également en leur sein du personnel du corps des greffiers et des secrétaires.

Le Secrétariat général et ses directions administratives, sont constituées essentiellement du personnel régi par le statut général de la Fonction Publique. Elles ont le plus faible taux d'agents avec au maximum deux (02) agents à l'exception de la DAF, de la BCM et de la DSI-DA. Cela s'explique par la non opérationnalisation de tous les services conformément au décret n° 2021-755/PRES /PM/MFPTPS du 14 juillet 2021 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption.

I.4.5 Evolution des effectifs par catégorie

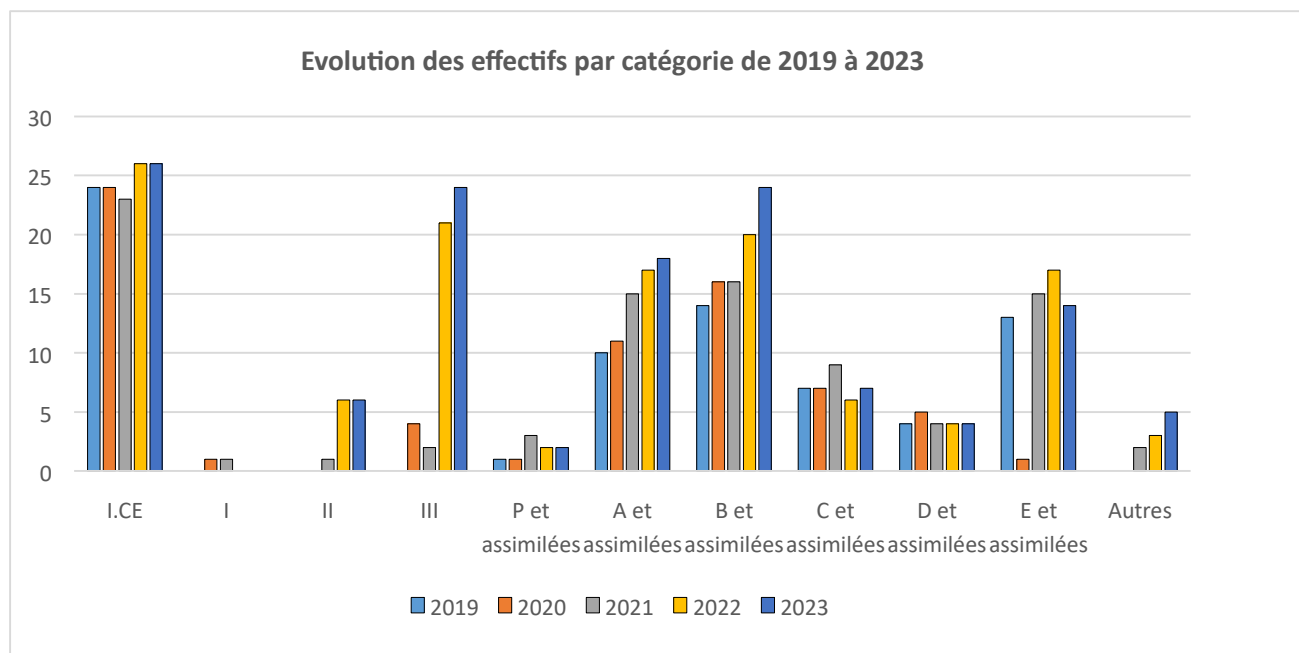
Le tableau ci-dessous indique l'évolution des effectifs par catégorie de 2019 à 2023

Tableau 13 : Evolution des effectifs par catégorie de 2019 à 2023

ANNEE CATEGORIE	2019	2020	2021	2022	2023
I.CE	24	24	23	26	26
I	0	1	1	0	0
II	0	0	1	6	10
III	0	4	2	21	24
P et assimilées	1	1	3	2	2
A et assimilées	10	11	15	17	19
B et assimilées	14	16	16	20	24
C et assimilées	7	7	9	6	7
D et assimilées	4	5	4	4	4
E et assimilées	13	1	15	17	14
Autres	0	0	2	3	5
Total	73	82	91	122	135

Source : DRH/ASCE-LC

Graphique 5 : Evolution des effectifs par catégorie de 2019 à 2023



Commentaire

On note un accroissement de l'effectif du personnel de l'ASCE-LC au cours des cinq dernières années. De 2019 à 2023, l'effectif est passé respectivement de 73 agents à 135 agents soit une augmentation de 62 agents, ce qui représente 45,92%.

Cette augmentation s'explique en grande partie par la mise à disposition du personnel de Police et l'opérationnalisation des directions conformément au décret n° 2021-755 PRES /PM/MFPTPS du 14 juillet 2021 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption.

A la date du 31 décembre 2023, l'institution ne disposait pas de tous les profils nécessaires à l'accomplissement de toutes ses missions. Ce qui a nécessité des recours à des experts.

II. RESSOURCES FINANCIERES

Les sources de financement des activités de l'ASCE-LC au titre de l'année 2023 proviennent du budget général de l'Etat et de certains partenaires techniques et financiers.

II.I. Dotation budgétaire de l'Etat

La dotation budgétaire globale estimée au profit de l'ASCE-LC au titre de l'exercice 2023, est de trois milliards huit cent quatre-vingt-huit millions deux cent un mille (**3 888 201 000**) F CFA contre une dotation accordée de trois milliards quatre cent vingt-quatre millions deux cent cinquante-cinq mille (**3 424 255 000**) F CFA soit un besoin non couvert de quatre cent soixante-trois millions neuf cent quarante-six mille (**463 946 000**) F CFA.

Par ailleurs, il faut noter que par lettre n° 2022-010/PF du 24/02/2022, le Président du Faso avait saisi l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption afin de procéder à un contrôle approfondi des structures publiques en collaboration avec l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés dans l'optique d'améliorer la gouvernance économique et administrative, ceci en application de l'article 11 du décret n°2017- 182/PRES/PM/MINEFID du 10 avril 2017, portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics.

Ainsi, le montant exprimé et accordé à cet effet a été de trois milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix **(3 594 568 490)** francs CFA et entièrement mis à la disposition de l'ASCE-LC par décision n°202206/MEFP/CAB du 03 août 2022 et se décline comme suit :

- les différents audits à hauteur de deux milliards neuf cent quarante-quatre millions cinq cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix **(2 944 568 490)** F CFA ;
- les besoins supplémentaires à hauteur de six cent cinquante millions **(650 000 000)** F CFA.

Au 31 décembre 2022, après paiement d'un montant cumulé de dépenses de cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix **(199 675 890)** F CFA, un solde de trois milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cents **(3 394 892 600)** F CFA s'est dégagé.

En vue de pouvoir poursuivre le paiement des dépenses liées à ces audits et besoins supplémentaires, l'ASCE-LC a exprimé et obtenu une autorisation de consommation de ce solde en 2023.

A cela s'ajoute le report de solde au titre du fond d'intervention un montant de cent quatre-vingt-treize millions cinq cent quarante-cinq mille neuf cent soixante-douze **(193 545 972)** FCFA

En somme, au titre de l'année 2023 l'ASCE-LC cumule un besoin exprimé de sept milliards deux cent quatre-vingt-trois millions quatre-vingt-treize mille six cent **(7 283 093 600)** FCFA pour une dotation accordée de sept milliards douze millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-douze **(7 012 693 572)** FCFA ce qui représente 96,28% des besoins exprimés.

II.1.1. Dotations liées aux charges de personnels

Les charges de personnels se composent de la solde indiciaire/salaire de base, des indemnités, des charges sociales et patronales. Les besoins exprimés et accordés sont de un milliard un million huit cent quatre-vingt-dix mille **(1 001 890 000)** F CFA.

II.1.2. Dotations liées aux acquisitions de biens et services

Pour l'exercice 2023, sur un besoin exprimé de un milliard sept cent quinze millions huit cent vingt-deux mille **(1 715 822 000)** F CFA, un milliard deux cent soixante-onze millions sept cent quatre-vingt-onze mille **(1 271 791 000)** F CFA a été accordé soit un besoin non couvert de quatre cent quarante-quatre millions trente-un mille **(444 031 000)** F CFA représentant **25,87%**.

Du montant de ces acquisitions de biens et services, six cent vingt millions **(620 000 000)** F CFA représentent le fonds d'intervention soit un taux de **48,75%**. Cependant, il faut souligner que compte tenu des attributions de l'institution et de la forte sollicitation de la part de la population en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, ce montant s'avère insuffisant au regard des défis à relever. Il serait souhaitable que le fonds d'intervention soit distinct de l'enveloppe des acquisitions des biens et services conformément à l'esprit de la loi organique 082-2015/CNT du 24 novembre 2015.

II.1.3. Dotations liées aux transferts courants

Le montant prévu à cet effet est de **six millions sept cent mille (6 700 000) francs CFA**, destiné à la contribution de l'ASCE-LC aux budgets de fonctionnement des organisations et associations africaines dont elle est membre. Ce sont :

- l'Association des Autorités Anti-Corruption de l'Afrique (AAACA) pour **deux millions (2 000 000) francs CFA** ;
- le Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO) pour **un million deux cent mille (1 200 000) francs CFA** ;
- le Forum des Inspections Générales d'Etat de l'Afrique (FIGE) pour **trois millions cinq cent mille (3 500 000) francs CFA**.

II.1.4. Dotations liées aux investissements

En ce qui concerne les investissements au titre de l'année 2023, sur un besoin exprimé d'un montant en Autorisation d'Engagement (AE) de un milliard cent soixante-trois millions sept cent quatre-vingt-neuf mille (**1 163 789 000**) F CFA, un milliard cent quarante-trois millions huit cent soixante-quatorze mille (**1 143 874 000**) F CFA en AE a été accordé soit un besoin non couvert de dix-neuf millions neuf cent quinze mille (**19 915 000**) F CFA représentant **1,71%**.

II.1.5. Récapitulatif des dotations budgétaires

Le montant total des besoins exprimés est de sept milliards deux cent quatre-vingt-trois millions quatre-vingt-treize mille six cents (**7 283 093 600**) F CFA. Quant aux dotations accordées, elles s'élèvent à six milliards huit cent dix-neuf millions cent quarante-sept mille six cents (**6 819 147 600**) F CFA soit un besoin non satisfait de quatre cent soixante trois millions neuf cent quarante-six mille (**463 946 0000**) FCFA représentant **6,37%** des besoins exprimés.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation des besoins exprimés et celle des dotations accordées.

Tableau 14 : Situation des besoins exprimés et des ressources allouées en 2023

N°	Nature des dotations	Besoins exprimés (a)	Dotations accordées (b)	Besoins non satisfaits c=(a-b)	Taux de satisfaction du besoin exprimé d=(b/a)*100
1	Personnel	1 001 890 000	1 001 890 000	0	100
2	Acquisitions de biens et services	1 715 822 000	1 271 791 000	444 031 000	74,12
3	Dépenses communes interministérielles	3 394 892 600	3 394 892 600	0	100
4	Transferts courants	6 700 000	6 700 000	0	100
5	Investissements exécutés par l'Etat	1 163 789 000	1 143 874 000	19 915 000	98,29
TOTAL GENERAL		7 283 093 600	6 819 147 600	463 946 000	94

Source : SI_N@folo/ASCE-LC

Commentaire

Le taux global de satisfaction des besoins exprimés est de **94%** et se répartit comme suit :

- **dotations liées aux charges de personnel** : le taux de satisfaction des besoins exprimés est de **100%** ;
- **dotations liées aux acquisitions de biens et services** : les besoins y relatifs ont été satisfaits **à hauteur de 74,12%** ;
- **dotations liées aux besoins exceptionnels (DCIM)** : l'autorisation de consommation est de **100%** ;
- **dotations liées aux transferts courants et d'investissements**, le niveau de satisfaction est respectivement de **100% et de 98,29%**.

II.2. Autres sources de financement

Suite à des protocoles d'accord signés, l'ASCE-LC a bénéficié de financements de la part du Projet de Préparation et Riposte (PPR) contre le COVID-19 et du Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) pour leurs audits semestriels.

Outre ces deux protocoles, le PRO/ASCE-LC a poursuivi ses activités suite à une prorogation accordée par l'Union Européenne.

Lesdits financements sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Financements accordés par les partenaires

Activités	Montants accordés
Audit semestriel du Projet de Préparation et Riposte (PPR) contre le COVID-19	10 894 400
Audit semestriel du Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR)	10 438 400
PRO/ASCE-LC	79 628 602
TOTAL FINANCEMENTS PARTENAIRES	100 961 402

Source : ASCE-LC

Commentaire :

Au titre de la mobilisation de ces ressources, l'ASCE-LC a bénéficié de dix millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents (**10 894 400**) francs CFA du **PPR/COVID-19**, de dix millions quatre cent trente-huit mille quatre cents (**10 438 400**) francs CFA du **PUDTR** et de soixante-dix-neuf millions six cent vingt-huit mille six cent deux (**79 628 602**) comme solde du compte du **PRO/ASCE-LC**.

Outre ces trois sources de financement, on note :

- l'appui du Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) basé à Genève en Suisse, pour le renforcement des capacités des Inspecteurs techniques des services des ministères chargés de la Sécurité, de la Défense et des Affaires étrangères ;
- la prise en charge directe par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de missions de renforcement des partenariats avec la société civile et les radios communautaires, l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption électorale ;
- le Projet communautaire de relèvement et de stabilisation pour le sahel (PCRSS) pour des audits semestriels dudit projet.

NB: Les dépenses ont été directement effectuées par les partenaires.

III. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES AU 31 DECEMBRE 2023

La situation d'exécution des dépenses de l'ASCE LC au titre de l'année 2023 se présente selon la nature et selon les sources de financements.

III.1. Situation d'exécution du budget de l'Etat

La situation d'exécution par natures de dépenses au 31 décembre 2023 est consignée dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Situation d'exécution du budget au 31 décembre 2023

Nature de dépenses	Dotations corrigées (a)	Montant engagé visé (b)	Taux engagé en % (c)= (b/a) *100	Montant ordonnancé (d)	Taux d'ordonnancement e= (d/b)*100
Dépenses ordinaires	1 749 893 000	1 696 938 385	96,97%	1 694 240 478	99,84%
Dépenses de personnel	630 590 000	636 174 683	100,89%	635 955 957	99,97%
Dépenses d'acquisition de biens et services	1 112 603 000	1 059 563 702	95,23%	1 057 084 521	99,77%
Dépenses de transferts courants	6 700 000	1 200 000	17,91%	1 200 000	100,00%
Dépenses en capital	955 379 000	805 947 414	84,36%	650 614 324	80,73%
Investissements exécutés par l'Etat	955 379 000	805 947 414	84,36%	650 614 324	80,73%
Total	2 705 272 000	2 502 885 799	92,52%	2 344 854 802	93,69%

Source : loi de règlement 2023

Commentaire

Le taux global d'exécution du budget sur dotation de l'Etat est de **92,52%** base engagement et de **93,69 %** base ordonnancement.

Le plus faible taux d'exécution s'observe au niveau des dépenses de transferts courants, avec un taux des dépenses engagées de **17,91%**. Ce faible niveau d'exécution est expliqué par un problème de paramétrage du SI_N@folo, ce qui n'a pas permis de saisir tous les caractères du relevé d'identité bancaire de certains bénéficiaires dont les comptes sont logés dans la zone hors UEMOA.

III.2. Situation d'exécution des DCIM

Au 31 décembre 2023, le volume total des engagements (marchés passés et autres dépenses de fonctionnement) était de deux milliards quatre cent soixante-huit millions trois cent neuf mille deux cent cinquante-huit (**2 468 309 258**) francs CFA dont un montant ordonnancé et payé de huit cent quatre-vingt millions quatre cent cinquante mille deux cent dix-huit (**880 450 218**) francs CFA.

Pour l'année 2023, sur vingt-sept (27) contrats des Cabinets d'expertise comptable réengagés, neuf (**09**) ont cumulé un montant ordonnancé de six cent vingt-cinq millions quatre cent quarante vingt onze mille quatre cent cinquante (**625 491 450**) F CFA.

Quant aux autres dépenses de fonctionnement, le montant cumulé des engagements s'élevait à deux cent cinquante-six millions sept cent huit mille sept cent soixante-huit (**256 708 768**) F CFA et le montant cumulé ordonnancé s'élevait à deux cent cinquante-quatre millions neuf cent cinquante-huit mille sept cent soixante-huit (**254 958 768**) F CFA soit un écart de un million sept cent cinquante mille (**1 750 000**) F CFA et représentait les 50% restant du montant des frais de requêtes aux fins d'investigations suivant le contrat d'expertise n°001 du 07 avril 2023.

III.3. Situation d'exécution des appuis des partenaires

Le tableau ci-dessous donne la situation d'exécution des ressources transférées au profit de l'ASCE-LC.

Tableau 17 : Situation d'exécution des autres financements reçus en 2023

Partenaires	Ressources (e)	Engagements (f)	Taux d'eng (en %) g=(f) / (e)*100
PPR COVID 19 (a)	10 894 400	2 361 000	21,67
PUDTR (b)	10 438 400	4 845 000	46,42
PRO-ASCE-LC (Union Européenne) (c)	79 628 602	71 513 757	89,81
TOTAL GENERAL d= (a)+(b)+(c)	100 961 402	78 719 757	77,97

Source : ASCE-LC

Le taux global d'exécution de la contribution des partenaires est de **77,97%** base engagement.

IV. SITUATION DU PATRIMOINE NON FINANCIER

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption dispose d'une situation exhaustive de son patrimoine non financier à travers l'implémentation du Système Intégré de Gestion de la Comptabilité Matières (SIGCM) et les différents inventaires permanents. Cette connaissance exhaustive du patrimoine en mouvement et en stock a contribué à mettre en place une planification en matière d'acquisition en tenant compte de l'amortissement des biens.

La présente situation concerne le matériel roulant, le matériel et mobilier de bureau et de logement ainsi que les infrastructures au 31 décembre 2023.

IV.I. Matériels roulants

En 2023, le parc automobile de l'ASCE-LC était constitué de :

- vingt-six (26) véhicules à quatre roues dont un véhicule spécifique mis à la disposition de l'ASCE-LC par la Présidence du Faso ;
- treize (13) véhicules à deux (02) roues.

Au titre de l'exercice 2023 et sur la base du plan d'actions 2022-2027 de l'ASCE-LC, une inscription a été faite pour l'acquisition de trois (03) véhicules à quatre (04) roues dont un véhicule blindé et trois (03) véhicules à deux (02) roues. Par manque de financement et suite à des régulations de son budget, l'ASCE-LC n'a pu acquérir que cinq (05) véhicules à deux (02) roues.

La situation des véhicules dont dispose l'Institution pour la conduite de ses missions se présente comme suit :

Tableau 18 : Situation des véhicules au 31 décembre 2023

Type de véhicule	Etat du véhicule			Total
	Bon	Passable	Mauvais	
Véhicules à quatre (04) roues station wagon	11	4	1	16
Véhicules à quatre (04) roues pick-up	1	3	2	6
Véhicules à quatre (04) roues berline	2	0	2	4
Total des véhicules à quatre roues	14	7	5	26
Véhicules à deux (02) roues	10	2	1	13
Total des véhicules à deux roues	10	2	1	13
Total des véhicules	24	9	6	39

Source : BCM/ASCE-LC **Commentaire**

:

Au regard du tableau, sur les vingt-six (26) véhicules à quatre (04) roues, seuls quatorze (14) sont en bon état tandis que pour les véhicules à deux (02) roues, dix (10) sur treize (13) sont en bon état.

Cet état de fait ne permet pas à l'institution de couvrir toutes ses missions. En effet, des missions n'ont pu être réalisées pour faute de véhicules. Par ailleurs, l'institution a dû faire recours au parc automobile de l'Etat et à des locations de véhicules ou même aux transports en commun.

Il est donc nécessaire de renforcer le parc automobile de l'institution avec au minimum huit (08) véhicules à quatre (04) roues.

IV.2. Matériels informatiques et péri-informatiques

En 2023, le parc informatique et péri-informatique affecté au personnel se présente comme suit :

- cinquante-quatre (54) ordinateurs portables,
- quarante-trois (43) ordinateurs de bureau,
- quarante-deux (42) imprimantes,
- six (06) photocopieurs,
- dix-sept (17) caméras de surveillance,
- deux (02) appareils photo,

- vingt-trois (23) magnétophones,
- trente-cinq (35) scanners,
- huit (08) vidéoprojecteurs.

L'ASCE-LC a aménagé dans son nouveau siège à Ouaga 2000 durant la période du dernier trimestre 2023 avec des bureaux déjà équipés en matériel et mobilier de bureau. Par ailleurs, pour réduire le problème de la vétusté du matériel informatique et péri-informatique de l'institution, une acquisition de nouveau matériel a été fait en fin décembre 2023 dont les affectations sont prévues en 2024.

Ces matériels informatique et péri-informatique sont les suivants :

- dix (10) ordinateurs portables,
- onze (11) ordinateurs de bureau,
- quarante (40) imprimantes,
- six (06) copieurs.

Ces acquisitions ne permettent pas de couvrir le besoin au regard du recrutement des Contrôleurs d'Etat, des Assistants vérificateurs ainsi que des agents mis à disposition de l'ASCE-LC.

Le tableau suivant donne la situation détaillée du parc informatique et péri-informatique affecté au personnel de l'ASCE-LC au 31 décembre 2023.

Tableau 19 : Situation du matériel informatique et péri-informatique affecté au 31 décembre 2023

Entité	Caméra de surveillance	Appareil Photo	Ordi. Bureau	Ordi. Portable	Imprimante	Téléphone	Photocopieuse	Magnétophone	Scanner
CABINET CGE	-	-	3	3	2	11	2	1	2
CABINET CGEA	-	-	1	3	3	4	3	1	2
SECRETAIRAT GENERAL	-	-	3	-	2	5	-	-	-
DSNP	-	-	2	4	3	9	-	4	4
DAC	-	-	1	7	3	24	-	6	8
DEI	-	1	4	9	8	18	-	5	7

Entité	Caméra de surveillance	Appareil Photo	Ordi. Bureau	Ordi. Portable	Imprimante	Téléphone	Photocopieuse	Magnétophone	Scanner
DSRAJ	-	-	3	5	3	6	-	4	5
DDIP	-	-	5	6	3	5	-	2	4
BCM	17	-	4	5	4	4	-	-	-
DAF	-	-	7	1	3	4	-	-	-
DCMEF	-	-	1	-	1	-	-	-	-
PRCP	-	-	2	2	1	-	-	-	-
DRH	-	-	2	1	1	1	-	-	-
AC	-	-	1	-	1	-	-	-	-
DSI-DA	-	-	2	4	1	2	-	-	3
DCP	-	1	1	1	1	-	-	-	-
DEPSE	-	-	-	1	1	1	-	-	-
PROJET	-	-	1	2	1	1	1	-	-
TOTAL	17	2	43	54	42	95	6	23	35

Source : BCM/ASCE-LC

NB : il faut relever que certains ordinateurs attribués sont amortis.

IV.3. Les infrastructures

En 2023, l'ASCE-LC est restée pendant neuf (09) mois dans son siège à Koulouba, rue de l'UEMOA, porte 238, avant d'aménager au dernier trimestre dans son nouveau siège à Ouaga 2000, avenue Pascal ZAGRE.

IV.3.1. Les infrastructures dans l'ancien siège

Les infrastructures dont disposait l'ASCE-LC dans l'ancien siège étaient constituées de bâtiments à usage de bureau et de locaux techniques. Les bâtiments à usage de bureau sont composés de deux blocs : un bloc R+1 extensible et un bloc R+3. Les locaux techniques sont composés d'un poste de police, d'un local abritant le groupe électrogène et d'une cafétéria.

Le détail des infrastructures est donné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 20 : Situation des infrastructures

Désignation	Nombre
Bâtiment R+3	1
Bâtiment R+1	1
Poste de Police	1
Cantine (Cafétéria)	1
Autre (local groupe électrogène)	1
Clôture	1
Hangar	5

Source : ASCE-LC

IV.3.2. Les infrastructures dans le nouveau siège à Ouaga 2000

Les infrastructures dont dispose l'ASCE-LC dans son nouveau siège (Avenue Pascal ZAGRE) sont constituées de bâtiments à usage de bureau et de locaux techniques dont le détail est donné dans le tableau ci-dessous. Les bâtiments à usage de bureau et de salle de conférence sont composés de deux blocs : un bloc R+5 avec sous-sol extensible composé de bureau et un bloc R+1 composé de bureau et une grande salle de conférence. Les locaux techniques sont composés de postes de police, d'un local abritant le groupe électrogène et deux salles techniques abritant les équipements de la SONABEL et de l'ONEA.

Tableau 21 : Situation des infrastructures

Désignation	Nombre
Bâtiment R+5 avec sous-sol	1
Bâtiment R+1	1
Bureaux R+5	84
Bureaux R+1	3
Poste de Police	3
Local technique	2
Autre (local groupe électrogène)	1
Clôture	1
Hangar	2

Source : ASCE-LC

Commentaire : au regard de l'effectif du personnel, la capacité d'accueil du siège ne permet pas de recevoir tous les agents.

V. OUTILS DE PILOTAGE

Dans le cadre de la réalisation des missions qui lui sont assignées, l'ASCE-LC a élaboré divers outils de pilotage. Ils sont constitués de documents de politique, de manuels et de guides ainsi que de plateformes informatiques.

L'année 2023 aura été marquée par la finalisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et les infractions assimilées (SNLC) et son plan d'actions triennal glissant 2024-2028 avec son examen par la Commission Nationale de Planification du Développement (CNPd) le 25 octobre 2023.

VI.1. Documents de Politique

Ils sont constitués de documents de planification stratégique et opérationnelle. Ces documents sont décrits dans le tableau ci-après.

Tableau 22 : Les différents documents de Politique

N°	Libellé	Description	Observations
Documents de planification stratégique			
1.	La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les Infractions assimilées	La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées constitue un cadre d'intervention pour l'ensemble des acteurs de lutte contre la corruption, pour les cinq (05) prochaines années. Elle vise la réalisation de la vision suivante « A l'horizon 2027, le Burkina Faso, un État démocratique, où les valeurs d'intégrité, de probité et de transparence sont partagées et la corruption réduite significativement pour un développement économique et social harmonieux ». L'objectif global de la stratégie nationale est de réduire significativement la corruption pour garantir les conditions favorables à un développement économique et social harmonieux. La stratégie est assortie d'un plan d'action triennal 2024-2028 dont le coût global de la mise en œuvre est évalué à quatorze milliards neuf cent quarante millions huit cent vingt-cinq mille (14 940 825 000) FCFA.	La Commission Nationale de Planification du Développement (CNPd) a examiné et validé lors de sa session du 24 octobre 2023 la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

2.	Le Plan d'actions 2022-2027 de l'ASCE-LC	La vision du plan d'actions 2022-2027 de l'ASCE-LC est de « Faire de l'ASCE-LC, une Institution de référence résolument tournée vers la promotion de l'intégrité et de la probité dans la gestion des secteurs public, privé et de la société civile ». Le plan d'actions se veut une feuille de route pour le pilotage et le management de l'institution, avec pour objectif global d'« Améliorer la performance de l'ASCE-LC et la synergie d'action avec ses partenaires pour assurer efficacement la promotion de l'intégrité et la culture de l'excellence et du professionnalisme dans les secteurs public, privé et de la société civile ». Le coût global de la mise en œuvre du plan d'action s'élève à cinq milliards deux-cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quarante-cinq mille (5 288 945 000) francs CFA.	Le plan d'actions a été adopté par arrêté n°2022-30/ASCE-LC/CAB du 26 septembre 2022. Il constitue le principal référentiel dans la programmation annuelle des activités de l'ASCE-LC.
3.	Le Schéma directeur du système d'informations (SDSI) de l'ASCE-LC	Un schéma directeur des systèmes d'information est une étape majeure pour la définition, la formalisation, la mise en place ou l'actualisation d'un système d'information. C'est un document stratégique. Celui de l'ASCE-LC a été validé par l'ensemble des directions et départements et la hiérarchie. Il vise à structurer à moyen terme (3 ans) la stratégie informatique de l'ASCE-LC. Le coût global de mise en œuvre du schéma directeur sur la période 2017-2020 s'élève à un milliard quatre-vingt-un million (1 081 000 000) FCFA.	SDSI adopté en 2017 pour 03 ans. En cours de mise en œuvre depuis 2018 Tous les projets contenus dans le SDSI n'ont pas été réalisés pendant les trois (03) ans de planification. Une évaluation et une révision sont prévues pour 2024.

N°	Libellé	Description	Observations
4.	La stratégie genre de l'ASCE-LC	Consciente que la prise en compte de l'approche genre pourrait permettre d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la corruption au Burkina Faso, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la Corruption (ASCE-LC) s'est dotée en 2021 d'une stratégie genre. La stratégie genre de l'ASCE-LC a pour vision de « Bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes par l'intégrité et la probité dans la gestion des secteurs publics, privés et de la société civile ». De cette vision découle l'objectif global qui vise à « Prévenir et de lutter contre la corruption et les infractions assimilées commises par les hommes et les femmes dans la gestion du secteur public ». La stratégie genre de l'ASCE-LC est assortie d'un plan d'action opérationnel pour la période 2021-2023 évalué à cinq cent soixante-douze millions deux cent cinquante mille (572 250 000) F CFA.	Le cadre organisationnel de mise en œuvre de la stratégie genre prévoit la mise en place d'une cellule genre. Cette cellule est chargée notamment de veiller à la prise en compte du genre dans les orientations, actions et activités prioritaires de l'ASCE-LC. La cellule genre est fonctionnelle depuis 2022. Depuis son adoption, le plan d'actions de la stratégie n'a pas connu un début de mise en œuvre.

N°	Libellé	Description	Observations
Documents de planification opérationnelle			
5.	Le Programme de travail annuel	Le programme de travail annuel (PTA) permet l'opérationnalisation du plan d'action de l'ASCE-LC. Le PTA 2023 a constitué la première tranche annuelle du plan d'action. D'un coût global de six milliards huit-cent quarante-trois millions trois-cent-trente-six mille sept-cent (6 843 336 700) francs CFA, il a mis l'accent sur le contrôle des dénonciations, la conduite des missions d'audit et des enquêtes et investigations et la poursuite des audits organisationnels, opérationnels, financiers, comptables et de gestion de vingt-quatre (24) structures publiques.	La situation d'exécution du programme d'activités au 31 décembre 2023 est cependant jugée peu satisfaisante avec un taux d'exécution physique global de 54,83% Cependant, le plan de contrôle enregistre un taux d'exécution physique de 80%.

N°	Libellé	Description	Observations
6.	Le projet annuel de performance	C'est un engagement sur les résultats. Il retrace, pour chaque programme, les objectifs stratégiques et opérationnels, les indicateurs de référence et les cibles de résultat dont l'atteinte sera mesurée dans le rapport annuel de performance. L'ASCE-LC dispose d'un seul programme budgétaire. L'objectif de ce programme dénommé « Contrôle d'Etat » est d'améliorer la performance du service public. L'atteinte de cet objectif est visée à travers la mise en œuvre des actions suivantes : Action 11601 : contrôle de l'action publique ; Action 11602 : saisine de la justice et suivi des recommandations et des actions en justice ; Action 11603 : lutte contre la corruption et la délinquance économique ; Action 11604 : pilotage et soutien des services de l'ASCE-LC.	Le programme, au titre de l'année 2023, a été exécuté dans un contexte de crise sécuritaire persistante qui a entravé certaines activités. Le programme 116 : « Contrôle d'Etat » de l'ASCELC a été exécuté 71,73% contre 92,40% en 2022 en crédits de paiement au titre des dépenses effectivement liquidées et ordonnancées. La mise en œuvre du programme a cependant connu des difficultés en raison de la non-satisfaction des besoins de recrutement des Contrôleurs d'Etat, des Assistants de Vérification et des Enquêteurs au profit de l'ASCE-LC.

VI.2. Manuels et Guides

Les manuels et guides sont des outils de pilotage décrivant les procédures et tâches nécessaires pour la réalisation des processus métiers et administratifs.

Ces documents sont décrits dans le tableau ci- dessous.

Tableau 23 : Les différents manuels et guides

N°	Libellé	Description	Observations
1.	Manuel d'utilisation de la plateforme de déclaration d'intérêt et de patrimoine (DIP)	Ce manuel contient les étapes nécessaires pour utiliser efficacement la plateforme électronique de déclaration d'intérêt et de patrimoine. Il est adressé à tous les assujettis à la DIP autres que les députés et les membres du gouvernement.	Adopté en 2019 et en cours d'utilisation
2.	Manuel d'administration de la plateforme DIP	Ce manuel contient les étapes nécessaires pour administrer efficacement la plateforme électronique de déclaration d'intérêt et de patrimoine. Il est adressé aux administrateurs de la plateforme DIP.	Adopté en 2019 et en cours d'utilisation
3.	Document de Procédures de gestion des DIP	Ce document, élaboré et adopté en 2020, détaille les différentes procédures métiers, informatiques et de pilotage pour gérer les déclarations d'intérêt et de patrimoine sur et en dehors de la plateforme de déclaration d'intérêt et de patrimoine. Il est adressé aux gestionnaires des DIP au sein de l'ASCE-LC.	En cours d'utilisation dans la gestion des DIP
4.	Manuel de procédures de réception, d'analyse et de traitement des dénonciations	Ce document détaille les différentes procédures nécessaires pour la réception, l'analyse et le traitement des plaintes et dénonciations. Il est adressé aux gestionnaires des plaintes et dénonciations au sein de l'ASCE-LC.	Adopté en 2021 et en cours d'utilisation

N°	Libellé	Description	Observations
5.	Manuel de procédures audit interne	Ce manuel fournit un cadre général d'intervention permettant d'harmoniser la démarche d'audit interne conformément au Cadre de Référence pour la Pratique professionnelle de l'Audit Interne de l'Etat du Burkina Faso.	Adopté en 2020 et en cours d'utilisation
6.	Manuel de procédures audit de performance	C'est un manuel qui fournit un cadre général d'intervention permettant d'harmoniser la démarche d'audit de performance, dans le respect des dispositions obligatoires du Cadre de Référence pour la Pratique professionnelle de l'Audit Interne de l'Etat du Burkina Faso.	Adopté en 2020 et en cours d'utilisation
7.	Manuel d'assurance qualité	Il fournit un cadre général permettant d'harmoniser les pratiques en matière de gestion de la qualité des activités d'audit, d'assurer la conformité des missions au CRÉPAIE et l'efficacité de l'audit.	Adopté en 2021 et en cours d'utilisation
8.	Manuel de procédures d'élaboration de la cartographie et de gestion des risques	Il est destiné à toutes les structures de contrôle de l'ordre administratif engagées dans un processus de cartographie ou de mise à jour des cartographies des risques des entités relevant de leur champ de compétence.	Adopté en 2020 et en cours d'utilisation
9.	Manuel d'enquête du Contrôleur d'Etat	Il est destiné aux OPJ et aux enquêteurs de l'ASCE-LC. Il fournit un cadre général permettant d'harmoniser les pratiques en matière d'enquête et d'assurer leur conformité au code de procédure pénale.	Adopté en 2020 et en cours d'utilisation

VI.3. Plateformes Informatiques

Les plateformes informatiques sont des outils de pilotage permettant de faciliter l'exécution des procédures administratives, métiers et les prises de décisions. Elles sont constituées essentiellement de plateformes web accessibles en ligne ou en local.

Ces plateformes sont décrites dans le tableau ci- dessous

Tableau 24 : Les différentes Plateformes Informatiques

N°	Nom	Description	Adresse web	Observations
1.	Plateforme DIP (Déclarations d'Intérêt et de Patrimoine)	La plateforme DIP est une plateforme électronique web permettant de faire la gestion complète des déclarations d'intérêt et de patrimoine. Elle permet aux assujettis cités par la loi 004-2015/CNT de se connecter en ligne et faire leurs déclarations d'intérêt et de patrimoine.	www.dip.bf	Elle est accessible sur internet et la gestion est assurée par l'ASCE-LC
2.	SARA (Système Automatisé de suivi des Recommandations et des Actions en justice)	SARA est une plateforme électronique web dédiée aux suivis des recommandations et des actions en justice afin de faciliter le processus de suivi et de centralisation des données y relatives.	sraj.asce-lc.bf	Il est accessible sur internet et la gestion est assurée par l'ASCE-LC
3.	Site web de l'ASCE-LC et les Réseaux sociaux	Le site web de l'ASCE-LC et les réseaux sociaux sont accessibles via internet. Ils permettent aux internautes de s'informer sur les activités de l'ASCE-LC. Ils contribuent à l'amélioration de la	Site web : https://www.asce-lc.bf/	Une refonte a été effectuée en 2023 afin d'intégrer plus de fonctionnalités et faciliter

N°	Nom	Description	Adresse web	Observations
		visibilité des activités de l'ASCE-LC auprès des citoyens.		son exploitation. Il est accessible sur internet et la gestion est assurée par l'ASCE-LC
			Facebook : https://www.facebook.com/ascelcbf	Ils sont accessibles via internet et leur gestion est assurée par l'ASCE-LC
			Twitter (X) https://x.com/ascelcbf	
			YouTube https://www.youtube.com/@ascelcbf	
4.	Messagerie professionnelle de l'administration publique (MAILER BF)	Le MAILER BF est une plateforme de gestion de messagerie électronique accessible via le web ou un client lourd (Outlook, Thunderbird, etc.). Il permet à tout agent de l'administration publique d'envoyer et de recevoir des courriels dans le cadre professionnel.	mailer.gov.bf	Il est accessible sur internet et sa gestion assurée par l'ANPTIC Il est utilisé par l'ASCE-LC

VI.4. Perspectives

Tableau 25 : Perspectives

N°	Actions	Description
1.	Concevoir une plateforme de gestion des activités des corps de contrôle du Burkina Faso	Une plateforme numérique qui permettra de gérer efficacement les activités des corps de contrôle de l'administration burkinabè. Les fonctionnalités prévues sont entre autres : (i) la gestion de l'univers d'audit ; (ii) la gestion des plaintes et dénonciations ; (iii) le suivi des recommandations ; (iv) le suivi des actions en justice etc. ; Le projet est à sa phase d'analyse afin de rassembler tous les besoins des parties prenante.
2.	Elaboration d'un guide de publication des informations sur les plateformes numériques	Documents prévus pour 2023, ils ont finalement été élaborés en 2024 pour compléter la refonte du site et l'utilisation la gestion des plateformes numériques de l'ASCE-LC. Leur adoption est prévue pour 2024.
3.	Elaboration d'un guide de remontée des anomalies et des évolutions futures des plateformes numériques	
4.	Elaboration d'un plan de formation	Le plan de formation dans une démarche globale de gestion des compétences, va impliquer la cartographie des compétences disponibles et cibles afin de lier les parcours de formation à la progression de carrière des employés.
5.	Elaboration d'un plan d'équipement	Un plan d'équipement permet de s'assurer que les ressources sont utilisées de manière optimale. Cela signifie que les équipements nécessaires sont disponibles au bon moment et au bon endroit, réduisant ainsi les gaspillages et les inefficacités
6.	Assurer l'évolution de la plateforme DIP	L'évolution de la plateforme DIP va concerner la correction des anomalies constatées sur certaines fonctionnalités pendant son utilisation et l'ajout de nouvelles fonctionnalités notamment les modules sur le contrôle des déclarations, la gestion des mises à jour annuelles des déclarations, la réception des déclarations, etc.

N°	Actions	Description
7.	Assurer l'évolution de la plateforme DIP	L'évolution de la plateforme DIP va concerner la correction des anomalies constatées sur certaines fonctionnalités pendant son utilisation et l'ajout de nouvelles fonctionnalités notamment les modules sur le contrôle des déclarations, la gestion des mises à jour annuelles des déclarations, la réception des déclarations, etc.

CONCLUSION

En dépit des difficultés d'ordre financier que connaît le pays et de la persistance de la crise sécuritaire liée au terrorisme, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) a poursuivi ses missions conformément à ses attributions, au cours de l'année 2023.

Grâce aux ressources aussi bien humaines, financières que matérielles dont elle a disposé, l'ASCE-LC a pu dérouler son programme d'activités. Ce qui a permis d'atteindre des résultats significatifs.

En effet, des investigations, des contrôles et audits réalisés par les structures métiers ont permis de mettre en lumière de nombreux cas de manquements dans la gestion des affaires publiques. Des campagnes de sensibilisation et rencontres diverses ont également favorisé l'encrage d'une culture du refus de la corruption et le renforcement des relations partenariales entre l'ASCE-LC et les autres acteurs de lutte contre la corruption.

Les résultats obtenus témoignent de l'efficacité de l'organisation mise en place ainsi que de l'engagement résolu de l'ensemble du personnel.

Toutefois, pour plus d'efficacité, de nombreux défis à relever demeurent. Il s'agit entre autres de :

- Au plan interne, l'ASCE-LC doit élaborer son plan de formation ainsi que son plan d'équipement.
- Au plan externe, l'Etat doit se conformer à la loi organique 082-2015/CNT du 24 novembre 2015 en dotant l'ASCE-LC d'une autonomie financière et en rendant attrayant le statut des membres et du personnel d'appui au regard des risques qu'ils encourent.



Adresses : 01 BP 617 Ouagadougou 01 – Ouaga 2000
Avenue Pascal ZAGRE – Tél. : (00226) 25 30 10 91/92
E-mail : info@asce-lc.bf ou contact@asce-lc.bf
Site web : www.asce-lc.bf

Au nom de notre intégrité, combattons la corruption !

Numéro Vert : 80 00 11 02